

CONCOURS de PHOTOGRAPHIES **de CONTEVILLE**

La commune de Conteville organise la deuxième édition de son concours photos, gratuit et ouvert à tous avec pour thème :

« Au fil de l'eau »

L'exposition des photographies des participants sera dévoilée à l'occasion des journées du patrimoine, le samedi 17 septembre 2022 à partir de 14h.

1 / Objet du concours

La troisième édition du concours photos de Conteville a pour objectif de mettre en valeur notre environnement en soulignant ses formes originales et surprenantes à travers votre œil de photographe : vues originales, insolites, inédites, angles surprenants, images artistiques ou de caractère...

Attention, les photomontages ne sont pas acceptés.

2 / Conditions de participation

Ce concours gratuit est ouvert à tous.

Les mineurs de moins de 15 ans devront fournir une autorisation de leur représentant légal (voir document annexe 1).

Sont exclus du concours : les membres du jury, les gagnants de l'édition précédente ainsi que les photographes professionnels.

3 / Catégories

Le concours comprend 3 catégories de participants :

- "Enfants" pour les moins de 11 ans
- "Adolescents" pour les jeunes de 11 à 15 ans
- "Adultes" au-delà de 15 ans.

4 / Calendrier

Vendredi 1^{er} juillet 2022 : Ouverture du concours

Mercredi 31 août 2022 : Clôture du concours (Date limite de transmission des photos)

Samedi 17 septembre 2022 à 14h : Début de l'exposition des photographies à la mairie

Samedi 17 septembre 2022 à 18h : Résultat du concours et remise des prix à la mairie

Vendredi 30 septembre 2022 à 18h : Fin de l'exposition des photographies

5 / Modalités

Chaque participant peut adresser 1 à 3 photographies dont il est l'unique auteur.

Il devra déposer les clichés en format numérique par mail : concoursphotos@conteville.fr

La résolution doit être suffisante pour une impression papier de qualité, soit 1800 X 1260 px minimum. Les fichiers numériques trop lourds peuvent être envoyés par l'intermédiaire de la plateforme de téléchargement "wetransfer" (www.wetransfer.com)

Tout dépôt doit être obligatoirement accompagné du bulletin de participation dûment complété, de l'autorisation parentale pour les moins de 15 ans et si nécessaire, de l'autorisation des personnes identifiées ou des propriétaires des lieux privés reconnaissables.

En annexe :

- le bulletin de participation
- l'autorisation parentale pour les candidats mineurs
- l'autorisation de la personne photographiée sur la libre utilisation de son image
- l'autorisation de la libre utilisation de l'image d'un lieu privé

Un accusé de réception sera fourni pour chaque dossier.

6 / Critères de sélection et jury

Sélection

Un jury composé de Mme Claire Poupier, Mme Aurélie Bourgeois, Mlle Thaïs Gauthier et M. Dimitri Auger seront chargés de sélectionner les photographies, sous la présidence de Mme Ségolène Chesnel.

Les photographies seront présentées de façon anonyme, aucun signe ne devant y être apposé. Ne pourront connaître les auteurs des clichés que les personnes chargées de réceptionner les œuvres.

Critères :

- Sens artistique et originalité,
- Respect du thème,
- Qualité technique.

Le jury se réserve le droit d'exclure toute photo qui ne respecterait pas le thème ou le règlement du concours.

Seront éliminées les photographies présentant un aspect litigieux, les photomontages, celles reçues après la date de clôture, celles portant une inscription ou bien pouvant porter tort à des personnes ou institutions tierces présentées dans le document.

Le jury du concours pourra également exclure les images qu'il juge inappropriées et vérifier l'âge du participant concernant la catégorie en cas de doute ou de litige.

La décision du jury est irrévocable et ne sera en aucun cas à justifier. Le participant exclu sera avisé par courrier ou courriel.

7 / Exposition

Toutes les photographies seront exposées du 17 septembre au 30 septembre 2022.
Les résultats seront donnés le samedi 17 septembre 2022 à partir de 18h par le Président du jury et seront publiés sur les supports de communication de la commune : site internet, bulletin municipal.

8 / Récompenses

1er prix catégorie "Enfants" : un carnet de bons cadeaux CADHOC d'une valeur de 40 €.
1er prix catégorie "Ados" : un carnet de bons cadeaux CADHOC d'une valeur de 50 €.
1er prix catégorie "Adultes" : un carnet de bons cadeaux CADHOC d'une valeur de 80 €.
"Coup de cœur du public" : un carnet de bons cadeaux CADHOC d'une valeur de 30 €.
2 places de cinéma seront attribuées aux 2ème prix de chaque catégorie.

9 / Responsabilités et droits photographiques

La participation au concours entraîne expressément, pour les lauréats, la **cession des droits d'auteur des clichés** au bénéfice de la commune sans limitation de durée à compter de la proclamation des résultats.

La cession des droits d'auteur par le photographe induit notamment le droit de reproduction et d'utilisation sur le site internet communal, dans une exposition, dans le bulletin municipal (ou tout autre support de communication), voire dans la presse locale. En contrepartie, la commune s'engage à mentionner l'identité des photographes (prénom et nom). Les tirages sur papier, réalisés et financés par la commune resteront sa propriété.

Les participants au concours doivent être dépositaires des droits liés à l'image et avoir **obtenu l'autorisation des personnes identifiées ou des propriétaires des lieux privés reconnaissables** sur la photo présentée.

Ils sont les seuls responsables de tous les droits relatifs aux images qu'ils présentent. Les participants garantissent, en outre, que les clichés ne portent pas atteinte à la vie privée et au droit à l'image des personnes et des lieux privés photographiés.
(voir documents en annexe 2 et 3)

10 / Acceptation du règlement

La participation au concours vaut acceptation du présent règlement par les concurrents. Tout manquement au règlement entraîne la disqualification du candidat.
Le présent règlement est disponible en mairie et consultable sur le site : www.conteville.fr

11 / Informations complémentaires

Pour toute information supplémentaire, les candidats peuvent contacter les organisateurs sur l'adresse suivante : concoursphotos@conteville.fr

Vous pouvez retirer votre bulletin de participation et les annexes à la mairie ou les télécharger sur le site de la commune www.conteville.fr

Bulletin de participation (à joindre obligatoirement au mail ou sur papier)

Nom : Prénom :

Catégorie du concours :

- Catégorie Enfants (- de 11 ans) avec autorisation parentale
- Catégorie Ados (de 11 à 18 ans) avec autorisation parentale sauf pour les 15-18 ans
- Catégorie Adultes (à partir de 18 ans)

Adresse :

.....
.....

Téléphone :

.....

Adresse email :

.....

Je soussigné(e) certifie :

- ne pas être photographe professionnel ,
- avoir pris connaissance du règlement du concours (téléchargeable sur conteville.fr) et y adhérer de façon pleine et entière,
- l'exactitude des informations communiquées.

Signature précédée de la mention « lu et approuvé ».